

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-089 DU 04 MARS 2005

Chargeant Monsieur **Antoine DAYORI**,
Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du
Tourisme de l'intérim de **Monsieur Jean-
Baptiste Kocou EDAYE**, Ministre de la
Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour compter
du vendredi 04 au vendredi 11 mars 2005
inclus.

Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

- Vu : la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la
République du Bénin ;
- Vu : la proclamation le 1^{er} Août 1996 par la Cour Constitutionnelle des
Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu : le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du
Gouvernement ;

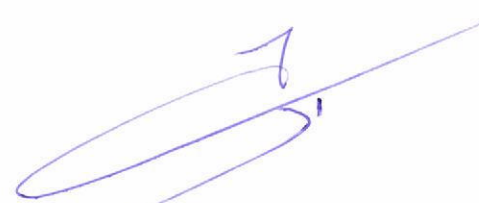
DECRETE

Article 1 : Pour compter du vendredi 04 au vendredi 11 mars 2005, Monsieur
Antoine DAYORI, est chargé d'assurer l'Intérim du Ministre de la Jeunesse,
des Sports et des Loisirs, pendant l'absence de Monsieur **Jean-Baptiste Kocou
EDAYE**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - SGG :
4 - Autres Ministères : 18 - Départements : 6 - JORB : 1